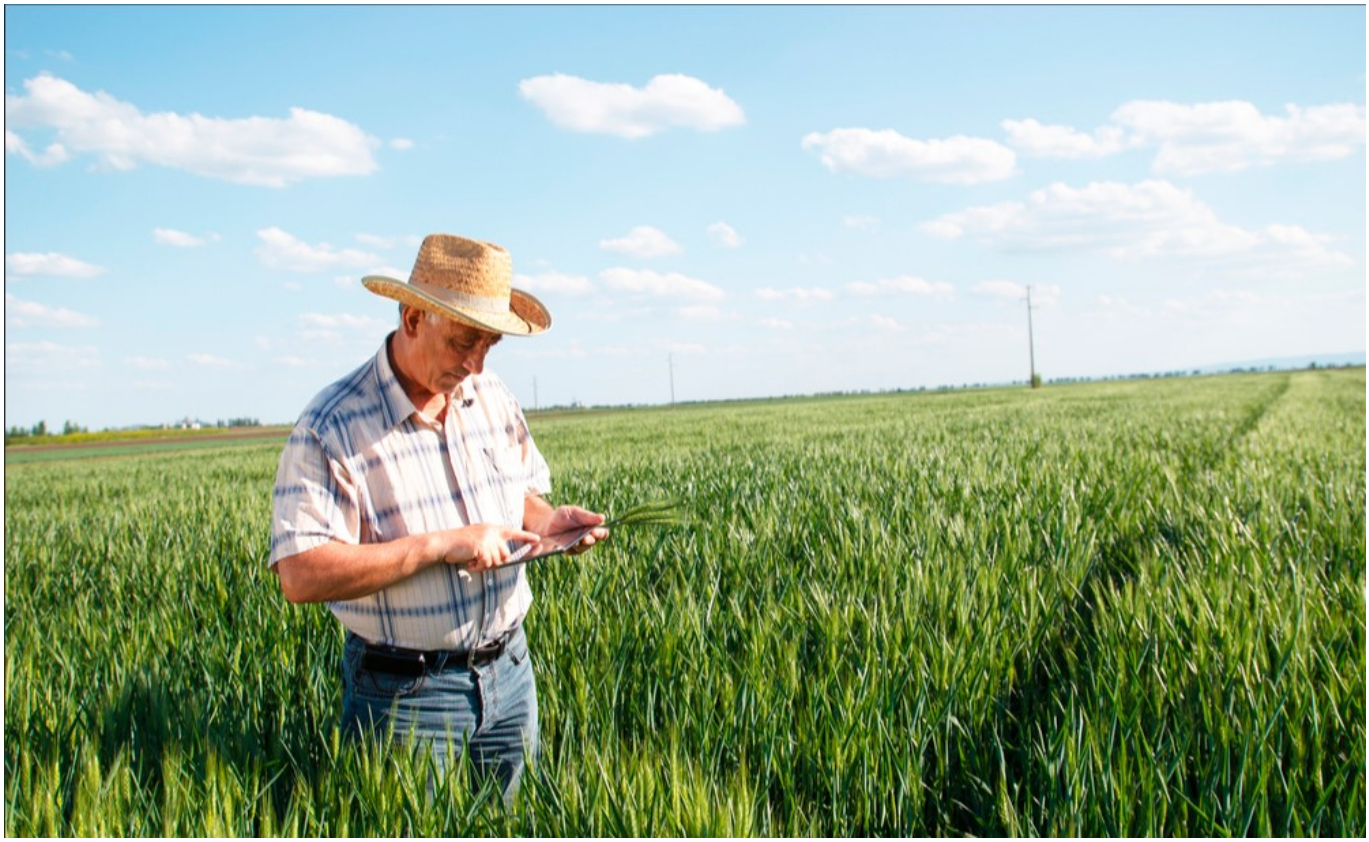
Ecrit par Echo du Mardi le 29 août 2022

Pouvoir d’achat : revalorisation des prestations sociales



Loi Pouvoir d’Achat : les prestations sociales versées par les caisses de la MSA (sécurité sociale agricole, mutualité sociale agricole) sont revalorisées de 4 %

Pour faire face à la hausse des prix et afin de soutenir le pouvoir d’achat des Français, le Gouvernement a annoncé une revalorisation de plusieurs prestations sociales à compter du 1er juillet 2022 pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Cette revalorisation concerne les prestations sociales relevant du domaine de la santé, de la retraite, du logement, du handicap et des prestations familiales, ainsi que de la prime d’activité et du RSA. Selon les prestations, elle sera déployée sur les paiements de juillet, versés en août, ou bien sur les paiements d’août, versés en septembre, avec un effet rétroactif à juillet 2022 le cas échéant. Le montant de l’allocation de rentrée scolaire, versée par la MSA le 16 août, prend en compte cette revalorisation.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 août 2022

Consultez la liste complète des prestations concernées par la revalorisation, ainsi que leurs dates et leurs modalités de versements sur https://alpes-vaucluse.msa.fr/lfp/web/msa-alpes-vaucluse/mesures-pouvoir-achat

En savoir plus

Les prestations sociales de la MSA (Mutuelle sociale agricole) Alpes-Vaucluse concernent 13 791 familles. Les prestations de solidarité sont versées à 5 834 allocataires et les prestations liées au handicap sont versées à 827 allocataires.

MH



DR

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !